

## La mise en œuvre du modèle de prescription



À l'annonce de l'introduction du modèle de prescription, une grande partie des travaux nécessaires à sa mise en place a alors commencé. Les négociations avec les assureurs en vue d'établir un modèle tarifaire sont déjà en cours depuis des mois.

En outre, il convient de clarifier de quelle manière les cantons entendent gérer et garantir l'admission au modèle de prescription, une tâche que les assureurs ont délégué aux directions cantonales de la santé.

Des réunions entre les parties dites prenantes et l'OFSP sont organisées, elles portent notamment sur l'obtention d'un accord relatif à l'année clinique supplémentaire. À cette fin, l'échange avec les psychiatres se révèle indispensable, car nous continuerons à dépendre les uns des autres.

Dans ce contexte et en raison de la suppression de la délégation, une solution doit être trouvée pour les psychothérapeutes en formation postgrade afin que les instituts et leurs étudiants bénéficient d'une sécurité juridique et d'une perspective. Selon la LPsy, l'obtention du titre de psychothérapeute reconnu au niveau fédéral nécessite toujours l'accomplissement de deux années de pratique clinique. Une troisième année supplémentaire doit être effectuée pour la couverture par l'assurance maladie de base.

L'ordonnance stipule que les psychothérapeutes qui répondent aux dispositions transitoires doivent faire preuve d'une supervision "suffisante". Outre diverses questions adressées à l'OFSP, ce "suffisant" doit également être clarifié. Il demeure la question de la forme que pourrait prendre les futures conditions de travail.

En ce qui concerne le mode de facturation avec les caisses d'assurance maladie, nous plaidons pour une solution aussi simple que possible. Nous nous préparons afin de pouvoir répondre aux questions que nos membres se posent à ce sujet et délivrer des recommandations raisonnables.

Nous nous efforçons de clarifier rapidement toutes ces questions et prévoyons une réunion des membres en temps voulu, au cours de laquelle nous espérons pouvoir répondre au plus grand nombre possible de questions qui restent aujourd'hui sans réponse.

Entre-temps, je vous souhaite à tous un été reposant et sans soucis. Et si vous cherchez encore une lecture de vacances, je vous recommande le livre «Was wir in die Welt bringen» (*Ce que nous apportons au monde*) de Jeannine Donzé. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet ainsi qu'une offre intéressante pour nos membres dans cette newsletter (disponible seulement en allemand).

Cordialement,

Gabi Rüttimann

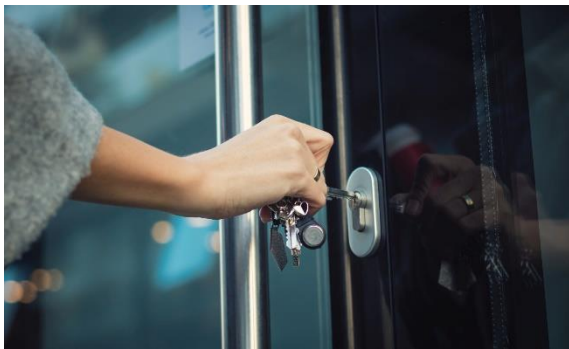
## Assemblée des membres 2021

Cette année encore, l'assemblée générale n'a pas pu se tenir en présence des membres en raison du coronavirus. Elle s'est toutefois déroulée par correspondance en s'appuyant sur un questionnaire. Le rapport annuel, les comptes annuels 2020 et le budget 2021 ont été approuvés par une large majorité des membres et le comité a été déchargé. Le procès-verbal a été envoyé aux membres et est disponible sur notre site web, dans le domaine réservé à nos membres. [En savoir davantage...](#)



---

## Réservez la date: atelier sur l'ouverture d'un cabinet (seulement en allemand)



Suite à diverses demandes, nous organisons en date du 28 octobre 2021 au Volkshaus de Zurich l'événement **DIE PRAXIS – Ein Workshop über Praxisgründung und Praxisführung** (*Le cabinet – un atelier sur la création et la gestion d'un cabinet*), avec la contribution d'experts aux différentes étapes de mise en œuvre. Avec cette soirée, nous souhaitons soutenir les psychothérapeutes qui envisagent de créer leur propre cabinet ou qui gèrent déjà un cabinet et souhaitent compléter ou rafraîchir leurs connaissances. [En lire davantage en allemand...](#)

---

## «Was wir in die Welt bringen» de Jeannine Donzé: offre pour nos membres (livre seulement disponible en allemand)

Dans le livre spécialisé «Was wir in die Welt bringen – Frauen zwischen «kinderlos» und «kinderfrei»», l'auteure Jeannine Donzé aborde la question de l'absence désirée ou non d'enfant en dressant le portrait de 15 femmes d'âge moyen sans enfant. L'éditeur Zytglogge propose à nos membres de bénéficier d'une réduction de 20% jusqu'au 31.08.2021; il suffira d'indiquer le **code Donze\_2021** lors de la commande sur son site [www.zytglogge.ch](http://www.zytglogge.ch) (seulement disponible en allemand).

L'ouvrage invite à l'auto-réflexion sur la question des enfants, à la réflexion sur la connotation sociale du concept de maternité et à l'élargissement du champ des possibles en matière de projets de vie alternatifs.

[En lire davantage en allemand...](#)



## Offre de formation continue: cadre juridique de la psychothérapie (le cours se déroule uniquement en allemand)



La psychothérapie est réglementée par diverses lois fédérales et cantonales ainsi que par les directives éthiques des associations. De plus, la relation juridique entre le patient et le thérapeute est régie par le droit des contrats. Les thérapeutes se doivent de connaître ces principes et ces normes. Cette formation d'une journée s'adresse aux formateurs, superviseurs et thérapeutes didactiques pour rafraîchir et approfondir leurs connaissances (uniquement en allemand). [En lire davantage en allemand...](#)

## Questions fréquemment posées (FAQ) à l'OFSP sur le modèle de prescription

Nous nous sommes donné pour mission de tenir nos membres constamment au courant des informations, annonces et étapes de mise en œuvre relatives au modèle de prescription. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) vient de créer sur son site web une rubrique qui répond aux questions fréquemment posées (FAQ) sur le nouveau règlement et qui est disponible à cette adresse (pour l'instant uniquement en allemand): [Neuregelung der psychologischen Psychotherapie ab 1. Juli 2022 \(admin.ch\)](#) / [En savoir davantage...](#)



### Impressum:

Textes: Marianne Roth, Gabriela Rüttimann

Photos: Marianne Roth, iStock

Élaboration: Marianne Roth,

Production: Ursula Enggist

Traductions: Claudia Menolfi, Alessandro Arrigoni

© Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP / Association Suisse des Psychothérapeutes ASP

Le contenu de cette newsletter est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.

ASP, Secrétariat, Riedtlistrasse 8, 8006 Zurich, tél. 043 268 93 00, [asp@psychotherapie.ch](mailto:asp@psychotherapie.ch)



Scannez ce code QR avec votre Smartphone et vous en saurez plus sur l'ASP.

### Déclaration de protection des données de l'ASP

En lisant cette newsletter et en visitant notre site Internet, vous confirmez que vous avez lu et compris notre **déclaration de protection** des données et que vous en acceptez le contenu.